



LES CHAIRES DE RECHERCHE SUR LES DÉPLACEMENTS FORCÉS DU CRDI

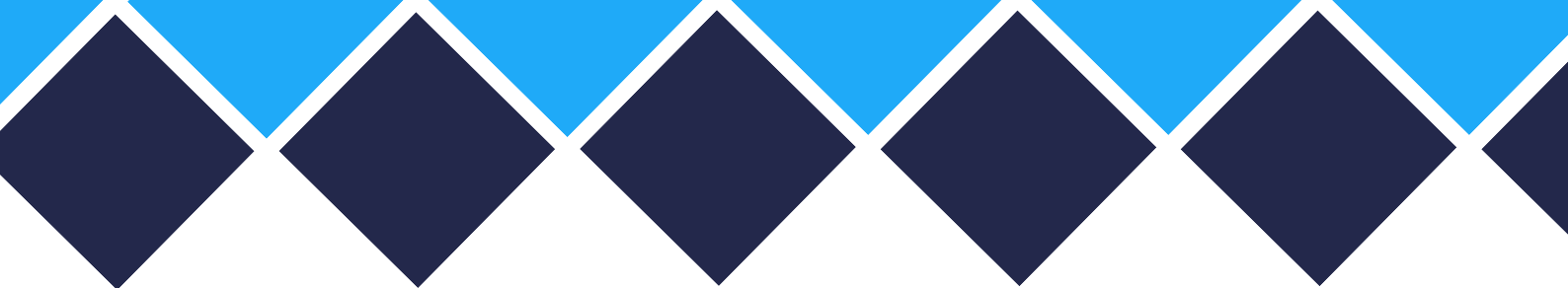
PLAN D'ACTION

DÉCLARATION SUR LES FONDEMENTS ET LE RENOUVELLEMENT DE LA PROTECTION INTERNATIONALE DES POPULATIONS DÉPLACÉES DE FORCE



28 juillet 2026





À l'occasion du 75ème anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, les Chaires de recherche sur les déplacements forcés du CRDI s'engagent à mener les activités suivantes afin de faire avancer leur Déclaration sur les fondements et le renouvellement de la protection internationale des populations déplacées de force :

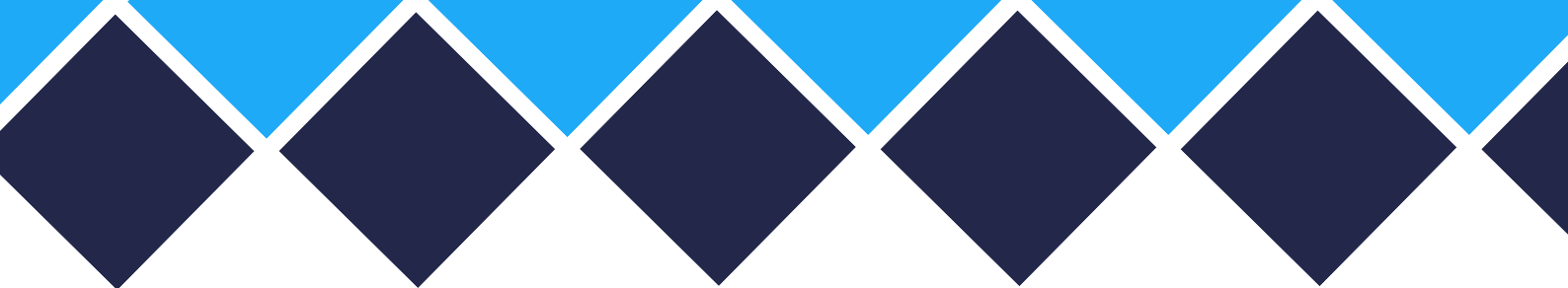
ACTIVITÉ 1: travailler avec les communautés déplacées et d'accueil afin de coproduire de nouvelles connaissances permettant d'identifier des approches adaptées au contexte pour faire progresser la protection et proposer des solutions efficaces, efficientes et fondées sur les droits en faveur des populations déplacées.

ACTIVITÉ 2: Promouvoir le débat public sur les thèmes de la Déclaration dans les divers contextes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux où les titulaires de chaires vivent et travaillent.

ACTIVITÉ 3: Identifier de nouvelles opportunités aux niveaux local, municipal, national, régional et mondial afin de mobiliser les connaissances pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration.

ACTIVITÉ 4: Développer de nouvelles initiatives visant à collaborer avec les organisations régionales et sous-régionales afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles approches en matière de protection, ainsi que des solutions efficaces, pertinentes et fondées sur les droits en faveur des communautés déplacées.

ACTIVITÉ 5: Collaborer avec diverses parties prenantes pour faire progresser l'engagement multipartite « Shifting Power » visant à soutenir et à amplifier les connaissances et l'expertise des personnes les plus touchées par le déplacement, en vue du Forum mondial sur les réfugiés de 2027.



ACTIVITÉ 6: Promouvoir le dialogue et les échanges Sud-Sud sur de nouvelles approches en matière d'inclusion, notamment entre les acteurs des principaux pays du Sud accueillant des réfugiés et ayant développé des politiques d'inclusion en faveur des communautés déplacées.

ACTIVITÉ 7: Promouvoir l'inclusion d'acteurs non traditionnels dans les discussions sur la protection et les solutions en faveur des communautés déplacées, notamment en soulevant les questions liées aux déplacements dans des forums en dehors du régime mondial des réfugiés.

ACTIVITÉ 8: Soutenir la formation de diverses parties prenantes sur les thèmes de la Déclaration, notamment par le biais de formations destinées aux jeunes chercheurs, aux praticiens, aux journalistes et à d'autres acteurs.

ACTIVITÉ 9: Partager les résultats de ces efforts lors du Dialogue du Haut-Commissaire sur la protection et les solutions, qui se tiendra à Genève en décembre 2026.